

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 novembre 2023

OBJET	RAPPORTEUR	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2023	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2023.
Décisions du Maire	M. Le Maire	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions intervenues depuis le 3 octobre 2023 : - Décision n°2023/37 du 3 octobre 2023 : Décision portant demande de financement pour la création du Centre Municipal de Santé situé au n°30 rue Jean Biondi - Décision n°2023/38 du 25 octobre 2023 : Décision portant signature d'un contrat avec la compagnie "Crazyprod" pour un spectacle pendant les festivités de Noël - Décision n°2023/39 du 30 octobre 2023 : Décision fixant le tarif des ventes dans le cadre du Festival de l'Arbre 2023 - Décision n°2023/40 du 6 novembre 2023 : Décision portant révision des tarifs pour l'accueil des forains applicable au 7 novembre 2023 - Décision n°2023/41 du 10 novembre 2023 : Décision fixant les modalités et le tarif de la prestation de l'association "ELOISHA PARIS" dans le cadre des Festivités de Noël
Adoption de la nomenclature M57 au 1 ^{er} janvier 2024 pour le Centre Municipal de Santé	Christine KOOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable pour le Budget Annexe Centre Municipal de Santé, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fixation de la durée des amortissements en M57 pour le Centre Municipal de Santé	Christine KOOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - FIXE les durées d'amortissement des immobilisations, telles que présentées en annexe, - FIXE à 1 500 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou celles dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur un an, - ADOpte le principe de l'amortissement au prorata temporis, - DIT que ces nouvelles règles d'amortissement s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la M57.

Subvention du budget principal de la Ville vers le budget annexe CMS	Christine KOOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 60.780€, - DIT que les crédits sont prévus au budget principal au chapitre 65.
Vote du budget annexe CMS	Christine KOOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - VOTE le Budget Annexe du Centre Municipal de Santé.
Actualisation du droit de préemption urbain (DPU) simple et renforcé	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - ACTUALISE le champ d'application du droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) du nouveau PLU approuvé, - ACTUALISE le champ d'application du droit de préemption urbain renforcé sur la zone UA du nouveau PLU approuvé, - ANNEXE la présente délibération au PLU révisé.
Actualisation des périmètres instaurant l'obligation de déclaration préalable pour les divisions foncières	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - DECIDE de soumettre à déclaration préalable prévue par l'article L.421-4 toute division de terrains se trouvant en zone urbaine (U) et en zone agricole (A), telles que figurant au PLU approuvé le 4 octobre 2023 par le conseil municipal, dont le plan est joint en annexe, - ANNEXE la présente délibération au PLU révisé.
Ouverture d'un poste catégorie A pour un manager/animateur de centres-villes Lamorlaye/Chantilly	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE la création d'un poste de catégorie A pour un manager/animateur mutualisé de centres-villes Lamorlaye/Chantilly, dont la fiche de poste est jointe en annexe, - MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs, - INSCRIT chaque année au budget principal de la Ville, au chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste.

Demande de subvention exceptionnelle pour le Comité de l'Oise de la Ligue contre le cancer	Valérie CARON	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Comité de l'Oise de la Ligue contre le Cancer » comme suit : 260 euros pour la mise en place d'ateliers d'Art-thérapie, de socio-esthétique, d'activités physiques adaptées... afin d'améliorer l'accompagnement des malades.
--	------------------	--

LAMORLAYE, le 23 novembre 2023.



Le Maire,

Nicolas MOULA